Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260907-20260991-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 AOÛT 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de votants : 21
Etaient présents : Madame Véronique SENTUC, M. MALIDOR Olivier, M. DANIEL Erwan, Mme GASNIER Valérie, M. RUBAT Jean-François, Mme FUNCK Anicée, M. DUROCHER Damien, Mme PALLIER Charlotte, M. GRIGNON Noël, Mme POILLONG Delphine, M. BELLAMY Bruno, Mme Magalie MAUCHIEN, Mme M. GUINNEBAULT Alain, Mme LAMARRE Caroline, M. DUVAL Franck, Mme VIEL Estelle, M. THEISEN Yves, M. LUNEL Roger, M. CASIMIR Cédric, Mme DAMIDE Gaëlle.
Etaient Absents excusés : Mme ROLLET-DUBOIS Patricia, Mme VOISIN Mélanie,
Etaient absents : M THUAU Elvis,
Pouvoirs (1): Mme ROLLET-DUBOIS a donné pouvoir à Madame DAMIDE Gaëlle
Secrétaire de séance : M RUBAT Jean-François

202609-91 SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE D'ILLE-ET-VILAINE (SDE35) – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Monsieur Franck DUVAL, expose :

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE35) a transmis son rapport d'activité relatif à l'exercice 2025. Ce document présente le bilan des actions conduites par le syndicat dans les domaines de l'énergie, de l'éclairage public, de la transition énergétique, de la mobilité durable et de l'accompagnement des collectivités.

Le Conseil municipal de la commune de Sens-de-Bretagne,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux syndicats de communes et aux établissements publics de coopération intercommunale ;
Vu les statuts du **Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE35)** ;
Vu le rapport d'activité du SDE35 au titre de l'exercice 2025, annexé à la présente délibération ;
Considérant que le rapport d'activité 2025 met en évidence une situation financière maîtrisée, avec un budget équilibré, une capacité d'autofinancement satisfaisante et la poursuite des investissements en faveur de la transition énergétique ;

Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260907-20260991-DE

Considérant que le SDE35 a poursuivi ses actions en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics, de développement des énergies renouvelables, de mobilité durable et d'accompagnement des communes dans leurs projets énergétiques ;
Considérant que le syndicat a également renforcé ses actions de solidarité, notamment dans la lutte contre la précarité énergétique, tout en assurant le suivi des concessions de distribution d'électricité et l'organisation de services mutualisés au bénéfice des collectivités ;
Considérant que ce rapport a été porté à la connaissance des membres du Conseil municipal afin de leur permettre de prendre connaissance de l'activité du syndicat au cours de l'exercice 2025 ;

Pièce jointe :
Rapport d'activité 2025 du SDE35

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal,

DÉCIDE :

- De **PRENDRE ACTE** de la présentation du **rapport d'activité 2025 du Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE35)**.
- De **PRENDRE ACTE** des informations contenues dans le rapport d'activité 2025 concernant les actions menées par le SDE35 au cours de l'exercice écoulé.
- De **CHARGER** Madame la Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire
Véronique SENTUC

MAIRIE de SENS de BRETAGNE
35 (Ille-et-Vilaine)